

Audit du projet informatique clé «Surveillance des télécommunications» Département fédéral de justice et police

L'essentiel en bref

Durant le second trimestre de 2016, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné pour la première fois le projet informatique clé «Surveillance des télécommunications» du Département fédéral de justice et police (DFJP). Ce programme fait suite au projet clé ISS 2 (Interception System Schweiz 2) audité en 2014 déjà¹. Il vise à développer et exploiter le système de traitement pour la surveillance des télécommunications du Service de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (Service SCPT) ainsi que les systèmes d'information de police de l'Office fédéral de la police (fedpol). D'ici fin 2021, 111,7 millions de francs sont prévus à cette fin. Les adaptations des systèmes de fedpol sont évaluées à 29 millions de francs, le reste étant réservé aux systèmes de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication.

Les systèmes seront adaptés aux évolutions techniques de ces dernières années et aux exigences que poseront les technologies futures. De plus, l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication entièrement révisée (P-LSCPT) et les modifications du code de procédure pénale qui en découlent nécessiteront d'assigner de nouvelles tâches au Service SCPT et à fedpol, tâches qui devront être exécutées à l'aide des systèmes informatiques respectifs.

Le programme a été lancé le 1^{er} janvier 2016, et les premiers projets de mise en œuvre se trouvent en phase d'initialisation ou au début de conception. Les travaux restants du projet clé ISS 2 désormais achevé feront l'objet d'un décompte séparé, les ressources nécessaires provenant du crédit d'engagement d'ISS 2. Selon le contrôle de gestion, le programme respecte les coûts et les délais fixés. 780 000 francs pour des prestations externes et un million de francs de charges internes ont été comptabilisés au 30 juin 2016.

Un programme bien géré et présentant un potentiel de synergies entre les offices

Le CDF estime que les rôles clés du programme sont occupés de manière optimale, les tâches de pilotage et de conduite sont exécutées avec compétence.

L'architecture des systèmes de fedpol doit être repensée, afin de ne pas se limiter à des adaptations dans les systèmes arrivés en fin de vie. L'approche envisagée s'appuie déjà sur une nouvelle plateforme commune à tous les systèmes de fedpol, intégrant aussi le Ministère public de la Confédération (MPC), ce qui devrait permettre de réaliser des économies. Le CDF salue cette approche anticipatoire.

Persuader les polices et ministères publics cantonaux d'y participer

De l'avis du CDF, une attention suffisante est accordée à la gestion des parties prenantes. Il s'avère toutefois difficile d'inciter les polices et ministères publics cantonaux de participer à ce programme. Jusqu'ici, ce n'était pas une question essentielle, mais il sera important que des représentants de

¹ «Audit du projet informatique clé: Interception System Schweiz ISS 2» (PA 14393), disponible sur le site du CDF (www.cdf.admin.ch).



ces organes soient impliqués dans la phase de conception et puissent faire valoir leurs besoins. La direction et les membres du comité du programme les encouragent à poursuivre cet objectif.

La libération progressive du crédit d'engagement peut être améliorée

Un crédit d'engagement de 99 millions de francs libéré par étapes a été octroyé en faveur du programme global. Cette libération progressive – une première dans le cas d'un projet informatique clé – s'est avérée très compliquée. Dès lors, le CDF estime judicieux de revoir la procédure de libération des crédits de futurs programmes ou grands projets sur la base des expériences faites avec la surveillance des télécommunications.

Le CDF a émis une recommandation en ce sens à l'intention du Département fédéral des finances.

Conflits de rôles problématiques dans la gestion de la qualité et des risques

Le CDF estime que l'assurance de la qualité et la gestion des risques sont garanties. Les rôles sont opérationnels et le système de compte rendu est défini.

La gestion de la qualité et des risques au niveau du pilotage est externalisée et opérationnelle. Le CDF juge toutefois problématique que la même entreprise ait apporté son soutien lors d'une évaluation du projet mandatée par l'Unité de pilotage informatique de la Confédération. Il faudra éviter une telle situation à l'avenir.

Texte original en allemand